

Cérémonie de présentation du Rapport du Ministère de  
la Justice sur *l'état des Droits de l'Homme au  
Cameroun* au cours de l'année **2015**.

Mot de présentation du Rapport par le  
Ministre Délégué auprès du Ministre d'État, Ministre  
de la Justice, Garde des Sceaux

***(S.E. Jean-Pierre FOGUI)***

*(Yaoundé, le 21 décembre 2016)*

*Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du  
Gouvernement ;*

*Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les  
Représentants des Organisations Internationales ;*

*Monsieur le Représentant du Président du Sénat ;*

*Monsieur le Représentant du Président de l'Assemblée  
Nationale ;*

*Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême ;  
Honorables Membres de la Cour Suprême ;*

*Mesdames et Messieurs les Chefs des Cours d'Appel ;*

*Monsieur le Président de la Commission Nationale des  
Droits de l'Homme et des Libertés ;*

*Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;*

*Madame la Présidente de la Chambre Nationale des  
Notaires ;*

*Monsieur le Président de la Chambre Nationale des  
Huissiers de Justice ;*

*Mesdames et Messieurs les Représentants des  
organisations de la société civile ;*

*Mesdames et Messieurs les Magistrats ;*

*Distingués Invités ;*

*Mesdames et Messieurs ;*

Au nom du Ministre d'État, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, j'ai l'honneur de vous accueillir dans cette Salle des Actes du Ministère de la Justice, à l'occasion de la cérémonie désormais traditionnelle de présentation du *Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun* pour l'année 2015.

Ainsi que vous pouvez le constater, il s'agit cette année d'une belle *brique* de presque 1000 pages qui pèse plus d'un kilogramme. Comme à l'accoutumée, son *rendu* technico-artistique est particulièrement soigné. En effet, sa belle robe bleutée sur papier glacé brille comme une oasis de fraîcheur et de bonheur, dans le désert d'un monde de plus en plus dur, de plus en plus dangereux et de plus en plus impitoyable.

Ce Rapport est naturellement un document bilingue français-anglais, car le Ministère de la Justice a toujours été dans le peloton de tête – pour ne pas dire à la tête du peloton – des Ministères les plus respectueux du caractère bilingue et biculturel de notre pays.

Le Rapport s'ouvre sur un Avant-propos contenant un extrait du Discours prononcé par le Chef de l'État, Son Excellence **Paul BIYA**, au cours du Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale, le 16 février 2015 à Yaoundé, dans lequel il a réaffirmé la nécessité « **d'éradiquer Boko Haram** ».

Suivent les Cartes administrative et judiciaire, ainsi que la Carte de l'Administration Pénitentiaire du Cameroun qui est une innovation. Le Sommaire, la liste des sigles et des Abréviations, la Préface du Garde des Sceaux précèdent l'Introduction générale.

Le cœur du Rapport proprement dit comporte trois Parties et un Chapitre préliminaire consacré à la coopération du Cameroun avec les mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des Droits de l'Homme. La première Partie porte sur les droits civils et politiques et est subdivisée en 4 Chapitres :

- le droit à la vie, à l'intégrité physique et morale et le droit de ne pas être soumis à la torture, aux traitements cruels, inhumains et dégradants, et le droit à la liberté et à la sûreté (**Chapitre 1**) ;
- le droit à un procès équitable (**Chapitre 2**) ;
- la liberté d'expression et de communication (**Chapitre 3**) ;
- le droit de participer à la gestion des affaires publiques (**Chapitre 4**).

La deuxième Partie quant à elle porte sur les questions se rapportant aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'au droit à un environnement sain. Elle comprend les sept (7) Chapitres suivants :

- le droit à l'éducation (**Chapitre 1**) ;
- le droit à la santé (**Chapitre 2**) ;
- le droit à un niveau de vie suffisant (**Chapitre 3**) ;
- le droit au travail et à la sécurité sociale (**Chapitre 4**) ;
- le droit à la culture et aux loisirs (**Chapitre 5**) ;
- le droit à la propriété foncière (**Chapitre 6**) ; et
- le droit à un environnement sain (**Chapitre 7**).

La troisième Partie porte sur les questions transversales des Droits de l'Homme et les droits catégoriels. Elle s'articule autour de 6 Chapitres, à savoir :

- les Droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme (**Chapitre 1**) ;
- la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (**Chapitre 2**) ;
- les conditions de détention (**Chapitre 3**) ;

- la promotion et la protection des droits des personnes socialement vulnérables (**Chapitre 4**) ;
- la promotion et la protection des droits des femmes (**Chapitre 5**) ;
- la protection des réfugiés et des personnes déplacées (**Chapitre 6**).

Le Rapport s'achève sur une Conclusion générale suivie d'une Annexe dans laquelle figure la liste des Institutions ayant contribué à son élaboration, et une Table des matières.

*Mesdames et Messieurs,*

*Chers Invités,*

Contrairement à ce que pourrait laisser croire le titre qu'il porte, ce Rapport n'est pas seulement celui du Ministère de la Justice. Son élaboration a en effet obéi à une approche participative impliquant des acteurs gouvernementaux certes, mais aussi des institutions paraétatiques indépendantes, ainsi que des organisations de la société civile. C'est ce croisement des regards dans l'appréciation des efforts de l'État en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme qui nous permet aujourd'hui, à l'heure du bilan, de nous assurer et de vous rassurer que ce Rapport est le fruit d'une évaluation objective et équilibrée.

A preuve : les nombreuses avancées qui y sont récapitulées ne nous ont pas empêchés de souligner certains défis majeurs qu'il nous reste à relever, parmi lesquels il convient de citer le déficit des ressources humaines dans le secteur éducatif, la mise à niveau qualitative et quantitative du système de santé, la réponse au déficit en logements sociaux, l'amélioration des conditions de détention, la nécessité d'une réponse adéquate au risque de radicalisation dans certaines prisons etc...

*Mesdames et Messieurs,*

*Chers Invités,*

Comme il fallait s'y attendre, ce Rapport 2015 est fortement marqué par la lutte contre le terrorisme qui s'est abattu sur la partie septentrionale de notre pays, semant la mort et la désolation dans les familles, bloquant les activités économiques, provoquant l'afflux massif des déplacés et des réfugiés. Un tel contexte, vous vous en doutez, ne pouvait pas favoriser l'éclosion et à l'épanouissement des Droits de l'Homme.

Mais malgré la barbarie et la violence aveugle des terroristes de *Boko Haram*, le Gouvernement camerounais a décidé de les combattre dans le respect des Droits de l'Homme et des Conventions internationales. C'est ainsi que ceux d'entre eux qui ont été appréhendés les armes à la main sont considérés comme des prisonniers de guerre, et sont en train de bénéficier des procès équitables. Mieux, des sanctions ont été infligées aux Agents de l'État convaincus d'actes de maltraitance sur ces terroristes.

En tout état de cause, l'actualité a déjà retenu – et l'Histoire retiendra sans doute demain – que face à cette guerre dont les victimes, civiles et militaires, se comptent déjà par centaines, le Gouvernement camerounais n'a ni déclaré l'état d'urgence (comme on l'a fait dans certains pays dès les premiers coups de feu), ni créé un impôt de guerre, ni retardé le paiement des salaires. Cela procède de la volonté du Chef de l'État de ne pas faire supporter par nos paisibles populations le poids d'une guerre absurde qui leur a été imposée par une secte moyenâgeuse.

Aussi devrait-on, afin que nul n'en ignore, saisir une occasion comme celle-ci pour dénoncer une confusion que certains, de bonne ou de mauvaise foi, tentent de semer dans les esprits.

**André MALRAUX** a dit un jour que « *la force suprême de l'art et de l'amour est de nous contraindre à vouloir épuiser en eux l'inépuisable* ». Il me semble que les Droits de l'Homme poussent certains à tomber dans le même piège ; car ils sont tellement essentiels et vitaux qu'on ne peut pas imaginer une société sans eux ; mais ils sont par ailleurs si nombreux, si divers, si élastiques et si fragiles qu'on ne peut jamais ni les satisfaire en totalité, ni les sécuriser une fois pour toutes. En cela, ils ressemblent à l'eau de mer qui est tellement salée que plus on en boit et plus on a soif... Pour tout dire, les Droits de l'Homme sont comme une école sans classe terminale, chaque succès n'étant qu'une porte qui s'ouvre sur une nouvelle épreuve.

Ceci nous permet de montrer la différence entre deux conceptions des Droits de l'Homme qui semblent s'affronter aujourd'hui : il y a d'un côté la conception pragmatique des Droits de l'Homme qui est la nôtre, marquée la volonté du Gouvernement d'inculquer progressivement la mystique des Droits de l'Homme à tous nos concitoyens, en introduisant la pédagogie des Droits de l'Homme dans tous les modules d'éducation et de formation de nos enfants et des Agents publics. L'objectif visé à terme étant de créer ce que j'appelle la *Droit de l'Homme-attitude* qui serait aussi automatique que le réflexe d'hygiène par exemple.

Cette posture volontariste du Gouvernement s'est jusqu'ici exprimée sans aucune ambiguïté puisque l'armature juridique et institutionnelle est déjà en place : des textes ont été votés, des organismes publics créés, des organisations de défense des Droits de l'Homme autorisées etc. La bonne direction ayant ainsi été prise, il s'agit désormais, pour le Gouvernement de la République, de faire le maximum de ce qu'il peut faire avec le peu de moyens dont il dispose.

Face à cette approche pragmatique, vous avez ce que j'appelle le *Droits-de-l'Hommissisme* (ou la *vulgate droit-de-l'hommiste*), très à la mode aujourd'hui, *qui veut tout, tout de suite*, et qui va même jusqu'à opposer les Droits de l'Homme et *l'Ordre public*. Il s'agit là d'une approche dangereuse, car en voulant défendre les droits humains *envers et contre tout* (et même parfois *contre tous*), elle finit presque toujours par défendre le désordre et l'anarchie ; ce qui revient, *in fine*, à détricoter le fameux *Contrat social* cher à Jean-Jacques Rousseau. Or, qu'est le *Contrat social* sinon le véritable Acte de naissance de l'État de Droit dans lequel est gravée en lettres d'or la première règle de fonctionnement d'une société organisée : *la liberté de l'un doit s'arrêter là où commence celle de l'autre*.

En exigeant par exemple, au nom des Droits de l'Homme, que le Cameroun s'excuse de combattre la Secte *Boko Haram*, la *vulgate-Droits-de-l'Hommiste* falsifie la réalité sociale en la déchiffrant à l'envers, puisque dans son logiciel, c'est la victime qui devient le bourreau et vice-versa. Voilà donc un pays injustement attaqué, qui ne se défend que pour protéger ses populations, mais qui est cloué au pilori au nom des droits dont jouiraient les envahisseurs ! Des envahisseurs qui, eux, ne respectent aucun Code d'honneur ! Cette *posture-là* est une véritable *imposture*. Aussi convient-il de le réaffirmer haut et fort : le déni des réalités n'a jamais servi une cause, encore moins celle des Droits de l'Homme.

***Excellences, Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,***

Comme chaque année, notre souhait serait qu'après avoir lu ce Rapport, chacun d'entre vous puisse tirer avec nous la conclusion suivante

: *Il y avait beaucoup à faire, beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire.* Les tenants de la conception pragmatique des Droits de l'Homme y verraient *une bouteille à moitié pleine*, tandis que les tenants de la *vulgate-Droits-de-l'Homme* risquent de n'y voir qu'*une bouteille à moitié vide*. Il paraît que ces deux propositions signifient la même chose... Mais à un détail près : celui qui dit que *la bouteille est à moitié pleine* est un optimiste, tandis que celui qui dit que *la bouteille est à moitié vide* est un pessimiste.

Il appartient à chacun d'entre nous de choisir d'être du côté optimiste ou du côté pessimiste de la vie. Mais ici au Ministère de la Justice, nous avons choisi depuis longtemps le côté optimiste des choses, car nous pensons, avec **Gilbert CESBRON**, que « ***le monde est un miroir : souriez-lui et il vous sourira.*** »

C'est sur cet hymne à l'espoir que je voudrais terminer mon propos, en vous priant de recevoir d'ores et déjà nos vœux de *Bonne et Heureuse Année 2017*. Merci de votre bienveillante attention./-